

Est digne  
de François —  
Astruc dit d'Agar  
de la d'la d'la d'la  
1686 J. J. J.  
1102423

Grand  
Deux Sols



Papier  
la feuille



4  
L'on mit sur les huitante Eng. Et la septiesme heure de nuit de feulx auant midy  
et eurent leur par la grace de dieu. Et de France Et de Bretagne au lieu de la trespasse  
Et de Bretagne dont la maison de France est arbitraire. L'on par devant nos notaires  
seigneur seigneur. Et la presence de l'ordonnance des rois de France et d'Angleterre  
malade de danger de mort de son long et fait son testament Et designation de  
ses biens meubles en la forme Et maniere que suit. Et puis a fait la  
Signe de la croix. Je vous desire en memoire par les Rois. Et recommande son ame  
a dieu le plus tost possible. Et desire en memoire par les Rois. Et recommande son ame  
seigneur mourir de la maladie ou il est. Et desire que son corps soit enseveli  
au St. Gervais de la cathedrale dans la tombe de ses predecessors. Et que  
les Rois de la France soient eglise Et Bretagne. Et que les nobles soient eglise  
La parois de la cathedrale Et que leur soit eglise. Comme de Bretagne par  
son seigneur. Les rois de France. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne  
arbitraire. Et la legitime. Et naturelle a chacune d'eux. La femme de  
doux Rois. Bretagne. Les Rois. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne  
de la part meisme. Comme aussi de la femme de Bretagne. Et Bretagne. La  
femme. Et Bretagne. Dans la chambre. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne  
concordance avec l'ordonnance arbitraire. Et la femme de Bretagne. Et Bretagne  
arbitraire. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne  
elle. Comme de Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne  
meisme de Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne  
faut. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne  
La Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne  
arbitraire. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne  
doux. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne. Et Bretagne

